



Genève, le 21 août 2009

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du Conseil d'Etat**

### **Accord entre la Suisse et la Libye : réaction du Conseil d'Etat**

- Le Conseil d'Etat prend acte des efforts du président de la Confédération et espère qu'ils permettront prochainement la libération des otages suisses en Libye.
- Le Conseil d'Etat réitère sa confiance en la justice genevoise qui a pris ses décisions en plein respect de notre droit et en toute indépendance. Il réitère également son soutien à la police genevoise dans l'exécution des ordres reçus de la justice.
- Le Conseil d'Etat s'inquiète que l'accord conclu entre la Suisse et la Libye confie à un tribunal arbitral étranger le droit de désigner les « coupables » au sein des autorités et de la police genevoise et résistera à toute action qui ne serait pas strictement conforme aux libertés individuelles garanties par la Constitution genevoise.
- Le canton de Genève a pris contact avec la Conférence des gouvernements cantonaux afin d'obtenir le soutien des autres cantons dans ce processus où la Confédération, sans l'en informer au préalable, le laisse seul face aux futures décisions d'un tribunal arbitral étranger.

**Aucun commentaire supplémentaire ne sera délivré par les conseillers d'Etat.**